

Ratification des statuts de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables



Conformément à l'article 77-11 de la Constitution, le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a procédé à la signature du décret portant ratification des statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables IRENA, adoptés à Bonn le 26 janvier 2009.

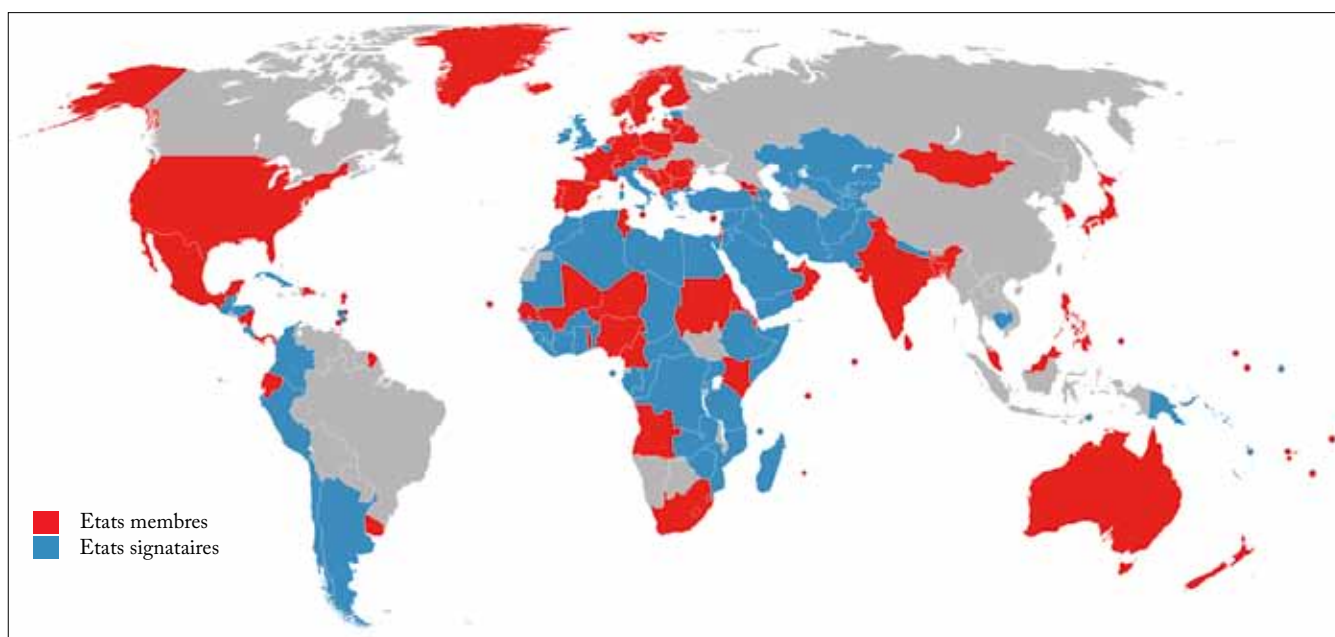
Cette ratification survient 15 jours avant la tenue de la deuxième session de l'assemblée de cette Agence les 14 et 15 janvier 2012 à Abu Dhabi.

L'Agence IRENA encourage l'adoption accrue et généralisée et l'utilisation durable de toutes les formes d'énergies renouvelables en tenant compte des priorités nationales et internes et des avantages tirés d'un bouquet de mesures en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Cet effort tient également compte de la contribution des énergies renouvelables à la préservation de l'environnement grâce à une pression moins forte sur les ressources naturelles et à la réduction de la déforestation, notamment en milieu tropical, de la désertification et de la perte de biodiversité, ainsi que de leur contribution à la protection du climat, à la croissance économique et à la cohésion sociale, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et en faveur du développement durable, à l'accès à l'énergie et à la sécurité des approvisionnements énergétiques, au développement régional et à la responsabilité entre les générations.

Centre d'excellence des technologies pour les énergies renouvelables, facilitateur et catalyseur, l'Agence apporte une expérience en matière d'applications pratiques et de politiques, un appui sur toutes les questions liées aux énergies renouvelables, une aide aux pays pour qu'ils bénéficient du développement efficace et du transfert des connaissances et des technologies.

Statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables :
<http://portail.cder.dz/spip.php?article1890>



Carte des états membre et des états signataires